



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 23 Mars à 19h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Approbation du compte administratif 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2014 comme suit :

section de fonctionnement :

Recettes : 1 770 207.47 €

Dépenses: 1 429 022.56 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 341 184.91 €

section d'investissement :

Recettes : 913 465.95 €

Dépenses : 544 583.06 €

Excédent d'investissement 2014 :

368 882.89 €

Excédent d'investissement 2013 reporté :

452 514.91 €

Excédent d'investissement total :

821 397.80 €

2/ Approbation du compte de gestion 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 341 184.91 € à la section d'investissement de l'exercice 2015.

4/ Budget 2015 :

A/ Mise en place de nouveaux amortissements

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'amortir les biens achetés en 2015 selon la méthode linéaire pour la durée et sur les comptes suivants :

compte	Libellé	durée	procédure d'amortissement	Début
2041582	groupement de collect. - subv. d'équipement versée aux organismes publics	30	linéaire	2016
2051	concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	linéaire	2016
2182	matériel de transport	5	linéaire	2016
2183	matériel de bureau et informatique	3	linéaire	2016
2184	meublier	10	linéaire	2016
2188	autres immobilisations corporelles	10	linéaire	2016

B/ reprise des amortissements de l'ancienne Communautés de Communes de Gamsheim-Kilstett :

Lors de la séance du 26 janvier 2015, le Conseil Municipal a accepté la rétrocession des biens relatifs aux compétences non reprises par la nouvelle Communauté de Communes du Pays Rhénan de l'ancienne Communautés de Communes Gamsheim-Kilstett.

La Communauté de Communes Gamsheim-Kilstett ayant amorti les immobilisations, il en résulte que, lors de la rétrocession, certaines immobilisations ont une valeur résiduelle d'amortissement. Il convient donc d'amortir, à compter de 2015, ces immobilisations pour les durées restantes selon la balance des actifs. Les comptes concernés sont le 2184 et le 2188. Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'amortir en 2015 les immobilisations pour les durées restantes de l'ancienne communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett.

5/Taux d'imposition des taxes locales pour 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2015 le taux des taxes locales de 2014 à savoir :

Taxes locales	2014	2015
Taxe d'habitation	12.56%	12.56%
Taxe foncière Bâtie	11.39%	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%	43.06%

6/Attribution des subventions 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2015.

7/Approbation des tarifs municipaux pour 2015/2016

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants. Les tarifs sont valables du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

8/ Approbation du budget primitif de l'exercice 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2015.

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à : 1 797 570.00 €
- section d'Investissement à : 1 390 332.71 €

9/ Avancement de grade : création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe pour un agent titulaire en place

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} Classe à compter du 1^{er} avril 2015 pour une durée hebdomadaire de service de 17/35^{ème}.

10/ Rues du Ried, de Flore et du Printemps : convention avec ORANGE pour l'enterrement des lignes téléphoniques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE M le Maire à signer la convention avec ORANGE pour l'enfouissement du réseau téléphonique dans les rues du Ried, de Flore et du Printemps pour un coût estimé à environ 7 854 € net

11/Rue du Ried/Flore/Printemps : maîtrise d'œuvre

Une consultation été lancée sur la base d'un devis estimatif évalué à 280 000.00 € HT pour les missions complètes (AVP.PRO.ACT.VISA.DET.AOR et OPC)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir BEREST pour la maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement de la rue du Ried, rue du Printemps, rue de Flore au taux d'honoraire de 5.8 % des travaux HT

12/ Accord sur le principe d'une adhésion à la future Agence Technique d'Ingénierie

Publique en tant que membre fondateur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Approuve le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

13/Augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un assistant d'enseignement artistique de l'Ecole de Musique Municipale : création et suppression d'un poste

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour l'école de musique municipale à compter du 1^{er} avril 2015.

Fixe durée hebdomadaire de service à 13.08/20^{ème} à compter du 1^{er} avril 2015.

14/ Chorale : subvention achat de partitions

Le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions DECIDE de participer à hauteur de 40 % du coût d'acquisition des partitions estimé à environ 300 € TTC.

15/ Désherbage des collections de la bibliothèque municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de mettre à la réforme des livres en service depuis plusieurs années à la bibliothèque et Autorise la cession gratuite à Emmaüs ou le pilonnage des livres réformés.

16/ Cadeau aux communes jumelées :

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, Décide d'offrir 3 cigognes en terre cuite aux communes de Janailhac, La Roche l'Abeille et Saint Priest Ligoure pour un coût approximatif de 600 € HT. Fournisseur : Briqueterie LANTER à HOCHFELDEN

17/Convention Antenne SFR : vente du terrain

Le Conseil municipal, par 7 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions, Décide de vendre le terrain d'une contenance de 100 m² cadastrée section 13 parcelles n°43 et n°28 à SFR

18/ CDG 67 Renouvellement des Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité, charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

19/ Raccordement au réseau électrique du projet ACTI PROM: participation de la commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE les travaux d'extension du réseau public de distribution électrique pour environ 15 264.85 € HT.

AUTORISE M le Maire à signer la convention de raccordement avec l'E.S.R

20/ Création d'emplois saisonniers

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 8 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe non titulaire à temps complet pour faire face à un besoin saisonnier de juin à septembre.

21/ Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant une cession immobilière.

22/ Signature de la Charte « COMMUNE NATURE ».

Considérant les objectifs poursuivis par la commune de Kilstett en matière de protection de l'environnement et de la volonté de poursuivre la démarche initiée de réduction de l'utilisation des produits sanitaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de se prononcer en faveur de la réduction, voire de la suppression de l'utilisation de pesticides dans les espaces verts de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la charte « Commune Nature ».

Le Maire

Gabriel MULLER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Muller', written over the printed name 'Gabriel MULLER'.